



Préavis municipal n° 03/ 2025

Relatif à la restructuration du réseau des transports publics VMCV 2026 et à l'autorisation de porter au budget de l'année 2026 et suivantes l'augmentation des coûts de transports publics de CHF 493'000.-

Rapport de la Commission ad hoc

Madame la Présidente
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission d'étude dans le cadre du préavis 03 / 2025 s'est réunie le 27 février 2025 de 19h30 à 22h04 et s'est constituée comme suit :

1 ^{er} membre président	Marc Châtelain PLR
Secrétaire rapporteur	Christian Chabloz PS & Alliés
Membres	François Mermod UC
	Sylvain Guillaume Gentil UC
	Marion Brunschwig PLR
	Jacques Chevaley PLR
	Christian Ferrari ELU
	Yves Filippozzi Les Verts
	Ljatif Bajramovic ELU
Membre consultatif COFIN	
Pascal Gréverath	Présent

Présences	
Présent	
Présent	
Présent	
Présent	
Présente	
Présent	
Absent	
Présent	
Excusé	

Préambule

Les 6 commissions des communes de Montreux, Vevey, La Tour-de-Peilz, Corsier-sur-Vevey, Corseaux et Blonay-St-Légier se sont réunies au Collège Courbet de la Tour-de-Peilz le jeudi 27 février 2025 à 19h30. La séance plénière a permis de présenter les différents axes et réflexions sur l'horaire 2026. Les municipaux de chaque commune ainsi que le syndic de Corseaux étaient entourés de Mme Valérie Cerri et de M. Antoine Stübi représentants des VMCV.

Les premières réflexions des VMCV ont débuté en 2021-2022 avec l'appui d'un mandataire externe, afin d'élaborer une image directrice pour 2030. Ce cadre stratégique a ensuite été affiné en collaboration avec les municipalités dans le but de concevoir un réseau concret. Grâce au soutien du Canton et à une coopération étroite avec l'Agglo Rivelac, le projet a été approuvé en mai 2023



3 points clés de l'image directrice du réseau 2030 :

Réseau régional VS communal ou comment je connecte ma commune avec le reste de l'agglomération

Meilleures relations internes = meilleures connexions entre les localités

Connecté aux régions périphériques (gares-lieux d'accueil)

L'épine dorsale du réseau repose sur la ligne 201 Vevey-Rennaz, structurée autour de deux axes majeurs : d'un côté, la ligne ferroviaire Vevey-Blonay ; de l'autre, la nécessité d'établir un lien direct et structurant entre Montreux et Blonay. À l'intérieur de ce triangle, l'objectif est d'améliorer la fréquence des transports grâce à des lignes structurantes, bien connectées aux gares.

Une présentation détaillée des lignes, appuyée par des données chiffrées, nous a été exposée. Afin que le projet puisse se concrétiser, les six communes concernées doivent valider leur propre préavis.

La séance plénière s'est conclue par une session de questions-réponses d'ordre général, avant que notre commission ne se réunisse dans sa salle. À cette occasion, notre municipal, Thierry Georges, nous a présenté les évolutions prévues pour Blonay-St-Légier.

Analyse

La ligne 215 est prolongée au-delà de la place du Marché de Vevey vers Corseaux-Plage, via l'Avenue Nestlé. Ce prolongement permet de proposer une desserte de proximité sur l'Avenue Nestlé et crée un lien vers la piscine de Corseaux.

Thierry Georges nous rappelle que la ligne 215 avait été créée pour faire le lien entre la zone industrielle de la Veyre et le centre du village de St-Légier. Une étude avait été faite sur la faisabilité d'aller jusqu'à l'école du Haut-Lac mais la structure et l'étroitesse de la route à certains endroits ont empêché le projet.

Concernant Blonay et avant la fusion, la commune avait résilié la clé de répartition par rapport aux lignes 207 et 208 qui ne répondaient pas pleinement aux besoins des usagers de la commune tout en exigeant des moyens relativement importants.

Ce coup de semonce a été l'un des éléments déclencheurs d'une réflexion globale sur les TP au sein de l'agglomération.



Par ailleurs, un sondage (exploratoire transports publics et mobilité) a été fait en 2022 afin de mieux cibler les attentes des habitants de nos deux communes. Celui-ci a été transmis aux membres de la commission pour analyse.

L'offre proposée pour 2026 sert favorablement nos deux communes, tant en termes de cadence que de desserte. La 204 est prolongée jusqu'à la gare de Blonay via Fontanivent et Brent. Elle permet une liaison sans changement depuis Blonay vers Clarens et Montreux, ce qui facilite également les liaisons vers l'hôpital de Rennaz. Elle est en correspondance sur les trains à Montreux et permet des relations efficaces avec le Valais.

La 211 provenant de Corseaux est prolongée en direction de la Tour-de-Peilz ainsi que de la gare de Blonay, via les quartiers de Crausaz, Novalles et Mottex. Cette nouvelle ligne permet ainsi de relier efficacement Blonay à la Tour-de-Peilz, le centre et la gare de Vevey. Des liaisons sans changement vers Corsier et Corseaux sont également possibles.

Débat

Un constat a été émis sur le fait que ces nouvelles adaptations favorisent essentiellement Blonay. Thierry Georges rappelle qu'avec la ligne ferroviaire Blonay-Vevey, une bonne partie des habitants de St-Légier accèdent au centre de Vevey, ainsi qu'à la piscine de Corseaux de manière directe.

Par ailleurs, une zone a été identifiée pour les quartiers résidentiels des hauts de St-Légier, aujourd'hui pas du tout desservis par les TP. Cette desserte n'est pas améliorée par les modifications du réseau en 2026, mais reste un enjeu pour les années à venir, dans l'optique de la vision 2030 du réseau. Des solutions plus souples et légères, de type « transport à la demande » pourraient être étudiées et potentiellement mises en œuvre dans une étape ultérieure.

L'aménagement des arrêts est soulevé par un membre. Thierry Georges répond que dans un premier temps, les nouveaux arrêts nécessaires seront réalisés de manière simple et économique.

La mise aux normes LHand (accessibilité aux personnes à mobilité réduite) sera réalisée dans un second temps, au gré des opportunités et des budgets disponibles pour cela (inscrits au plan des investissements).

Un autre membre suggère de valoriser les abris-bus en obtenant une participation financière d'un spécialiste de l'affichage, via la location de l'espace publicitaire. Par ailleurs, toutes les réfections routières menées sur la commune intègrent désormais la réflexion sur l'intégration de ces arrêts de bus.



Un membre s'interroge sur l'augmentation de 50 % du budget communal. Il lui est répondu que cette hausse s'explique par le plus que doublement de l'offre de bus desservant la localité de Blonay (meilleures cadences et plus grande amplitude, notamment en soirée), condition essentielle pour la rendre plus attractive auprès des habitants.

Le passage de 1'129'000 à 1'622'000 francs est justifié par une évolution structurelle des communes ainsi que par l'élargissement de l'offre de transport.

Par ailleurs, avec la nouvelle péréquation, il semble que la commune ne prendra en charge que 40 % de cette somme. La commission, unanime, insiste sur la nécessité de suivre de près ces évolutions et exprime à ce titre le vœu suivant :

Vœu de la commission

Suivre attentivement la fréquentation des lignes (204-208-211-215) sur ces trois prochaines années afin de :

- mettre en évidence les gains obtenus grâce à la nouvelle offre ;
- d'adapter, si nécessaire, les mesures mises en œuvre afin de les rendre les plus pertinentes possible dans les différents secteurs.

Conclusions

Ainsi, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, la commission d'étude vous propose, par 7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention d'accepter les conclusions de la Municipalité comme suit :

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la compagnie VMCV pour la restructuration du réseau centre et ouest ;
- D'autoriser la Municipalité à porter au budget 2026 et suivants, l'augmentation des coûts d'exploitation annuels d'un montant de CHF 493'000.- ;
- D'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport.

Blonay, le 27 février 2025

Pour la Commission

Le Président

Marc Chatelain

Le Rapporteur

Christian Chabloz